

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 1^{er} mars 2019

Excusés : Franck Chazallon et André Defay

- **Choix des entreprises pour l'aménagement du commerce multiservices**

Pour l'aménagement du commerce multiservices, la commune a dû passer par une procédure de marchés publics. Cette procédure consiste dans le dépôt sur une plateforme dématérialisée d'un dossier d'appel d'offres et les entreprises intéressées doivent également répondre par ce biais. L'appel d'offres a été divisé en 7 lots (maçonnerie-démolition, plâtrerie-peinture, chauffage, électricité, plomberie-sanitaire, carrelage, menuiserie). La date limite de réponse était fixée au 15 février 12 h. La mairie a reçu des offres pour tous les lots.

Les entreprises retenues sont : en maçonnerie, ODTP ; en plâtrerie-peinture, Déchaud Jean-Luc ; en chauffage et plomberie sanitaire, Gilles Soleilhac ; en électricité, Michel Soleilhac ; en carrelage, Faveyrial ; en menuiserie, Chanal-Delabre.

Le coût total des travaux s'élève à 85 887 € HT.

Les travaux vont commencer dès la semaine prochaine. Un planning a été mis en place pour une ouverture programmée autour du 9 juin.

- **Investissements 2019**

Le conseil municipal a établi une liste de travaux à prévoir en 2019. Cette liste sera validée lors du vote du budget et en fonction du budget 2019. Voici les travaux prévus en plus de l'aménagement du commerce multiservices : changement des volets des pavillons du lotissement de Bonnefond, fin de l'aménagement paysager du Pont, réparation du caveau communal, construction d'un nouveau columbarium (car il ne reste qu'une place dans le columbarium actuel), fin de l'aménagement du WC handicapé sur la place, travaux d'éclairage public près du cimetière, habillage en bois de l'éco-point de la place du Bachat, travaux de voirie.

- **Convention assistance retraite avec le CDG**

Il convient de renouveler la convention assistance retraites avec le centre de gestion de la Haute-Loire pour une durée de 4 ans. Cette assistance consiste à aider au montage des dossiers retraite des agents. Celle-ci n'est facturée qu'en cas d'utilisation. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

- **Délibération durée d'amortissement**

Pour fixer la durée d'amortissement de certains biens de la commune, il convient de prendre une délibération.

- **Droit de préemption vente maison Gausson**

Suite à la vente de la maison Gausson, le conseil municipal décide de ne pas préempter sur ce bien.

- **Complémentaire santé AXA**

La société d'assurance AXA souhaite établir une convention avec la commune afin de faire bénéficier aux habitants de la commune de prix avantageux sur la souscription d'une complémentaire santé. Le conseil municipal après en avoir délibéré, estime qu'il n'est pas du ressort de la commune d'avantager telle ou telle société. Aussi le conseil refuse de signer cette convention.

- **Délibération vente terrains communaux Roffiac**

En 2018, il a été convenu de vendre en partie des parcelles communales à Roffiac à certains riverains. Le prix de vente est fixé à 5[€] le m².

- **Questions diverses**

○ **Maison assistantes maternelles**

La convention qui liait la communauté de communes aux assistantes maternelles de Saint Front (Josiane et Annick), a pris fin en février 2019. Il convient de renouveler cette convention mais les modalités légales ont changé. Josiane et Annick doivent créer une association pour continuer à bénéficier des aides de la comcom. De plus, la comcom a décidé de diminuer sa participation de 400 € à 200 €. Le conseil municipal a décidé de prendre en charge cette différence soit 200 € par mois.

○ **Vente de terrains communaux à Gilles Gibaud**

Gilles Gibaud souhaite acquérir des terrains communaux situés à côté de ses propriétés. L'un se situe à Bonnefond limitrophe de la maison qui appartenait à Clovis Devidal. L'autre se situe au Roux entre 2 de ses parcelles.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour vendre ces parcelles. Le prix et les conditions restent à déterminer.